



## Dossiers de l'OHI n° S1/0906 et S3/1001

**LETTRES CIRCULAIRES 03 /2020**  
**10 janvier 2020**

### **SYSTEME DE FORMULAIRE EN LIGNE DE L'OHI POUR LA REPONSE AUX LETTRES CIRCULAIRES ET POUR LES CONTRIBUTIONS AUX PUBLICATIONS DE L'OHI (P-5 ET C-55)**

Référence : LC de l'OHI 20/2019 du 28 mars – *Système de formulaire en ligne de l'OHI pour la réponse aux lettres circulaires et pour les contributions aux publications de l'OHI (P-5 and C-55)*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Comme l'annonçait la lettre circulaire en référence, le Secrétariat de l'OHI a lancé un système de formulaire en ligne visant à recevoir des réponses entièrement numériques aux lettres circulaires et à mettre à jour les renseignements contenus dans deux Publications de l'OHI (C-55 « Etat des levés hydrographiques et de la cartographie marine dans le monde » et P-5 « Annuaire »). Le système de formulaire en ligne s'est avéré efficace pour permettre une meilleure collecte de données et une meilleure gestion de l'information grâce à une saisie directe dans les bases de données, ce qui a permis de réduire les erreurs.

2. Les Etats membres ont largement adopté le système en faisant parvenir leurs contributions à l'aide des formulaires en ligne, comme indiqué ci-dessous :

- Pour la C-55 : [https://iho.formstack.com/forms/web\\_form\\_c55](https://iho.formstack.com/forms/web_form_c55)
- Pour la P-5 : [https://iho.formstack.com/forms/web\\_form\\_p5](https://iho.formstack.com/forms/web_form_p5)

Les erreurs et les retards dans la saisie des données observés avant l'adoption du système de formulaires en ligne ont été considérablement réduits.

3. L'utilisation des formulaires en ligne pour les lettres circulaires représente maintenant pratiquement 70 % des votes et des réponses. Si certains États membres ont pleinement adopté le formulaire en ligne, certains utilisent à la fois le système en ligne et le courrier électronique, tandis que d'autres doivent encore adopter le système en ligne. Les réponses par courrier électronique ou par télécopie empêchent malheureusement le Secrétariat de tirer pleinement parti des bénéfices potentiels que cette technologie apporte.

4. Les États membres qui rencontrent des difficultés d'utilisation des formulaires en ligne peuvent continuer à envoyer leurs soumissions par courriel et par télécopie, mais le secrétariat de l'OHI encourage les États membres à s'efforcer d'adopter le système en ligne dans les meilleurs délais. Le secrétariat est toujours prêt à apporter son aide en cas de difficultés et accueille avec satisfaction les commentaires et suggestions visant à améliorer le système.

5. Il est important de noter qu'il est demandé d'utiliser les adresses électroniques officielles telles qu'elles figurent dans l'Annuaire de l'OHI pour soumettre des propositions et recevoir les messages de confirmation. L'utilisation d'adresses électroniques différentes peut être acceptée, mais elle nécessitera une vérification supplémentaire afin de confirmer la validité des informations soumises.

En outre, pour accéder au système, il est nécessaire d'utiliser un mot de passe, qui a déjà été fourni à chaque État membre. Le personnel des États membres qui a besoin du mot de passe est prié de bien vouloir contacter le Secrétariat.

Veillez agréer Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Abri KAMPFER', with a stylized flourish at the end.

Abri KAMPFER  
Directeur de l'OHI